

gnore pas que les changements dans ce domaine sont très rapides. Une société qui ne tient pas compte des progrès de la technologie sera vite remplacée par une autre plus à la page.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Le député de Palliser (M. Schumacher) a la parole.

LES ANCIENS COMBATTANTS—LA FERMETURE DES BUREAUX DE L'ÉTABLISSEMENT AGRICOLE SITUÉS HORS DES GRANDES VILLES

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter les ministres en cause d'être venus à la Chambre ce soir. C'est très réconfortant de constater qu'on s'intéresse à nos problèmes de l'arrière-soirée. J'espère que la coutume s'établira. Le 27 janvier, je posais au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) la question suivante, comme en fait foi la page 2868 du hansard:

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants et concerne la décision de fermer ceux des bureaux à plein temps de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants qui sont situés hors des grandes villes, bien qu'ils aient aidé les anciens combattants. La fermeture d'un de ces bureaux à plein temps à Drumheller, Alberta, et la réduction draconienne de ces services reflètent-elles la décision du ministre de réduire l'aide gouvernementale aux anciens combattants d'un bout à l'autre de notre pays?

Lorsque la question fut renvoyée à cette heure-ci, j'écrivis au ministre pour lui faire part du mécontentement que m'inspirait cette mesure inutile et rétrograde au sujet des engagements du Canada envers ses anciens combattants. Le ministre a bien voulu répondre à ma lettre, mais, soit dit en toute déférence, je ne crois pas qu'il ait réglé le problème que ma question abordait. A cet égard, je ne m'inquiète pas simplement des anciens combattants dispersés dans un large secteur de ma circonscription, mais du bien-être des anciens combattants de tout le pays, car, sauf erreur, la fermeture de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants à Drumheller n'est pas un cas isolé, mais un autre exemple de la façon dont le gouvernement instaure ce qu'il conçoit être la société juste.

En l'occurrence, on applique au ministère des Affaires des anciens combattants les théories du ministre des Postes (M. Kierans): des prix de revient réduits au moyen de la réduction des services. Les anciens combattants qui utilisaient l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants étant ce qu'ils sont, c'est-à-dire des gens sérieux qui ont montré un sens aigu du devoir, ils survivront proba-

blement à la réduction des services. Ce qui est pour eux particulièrement irritant, c'est que l'économie réalisée à leurs dépens ne passe pas au contribuable mais est détournée par le gouvernement en faveur d'autres budgets.

Elle est reportée au budget du ministre de l'Expansion économique régionale. D'après les communiqués de son ministère, près de 65 p. 100 des octrois ont été accordés jusqu'ici à des entreprises établies dans la province de Québec. Il y a aussi l'exemple du ministère de l'Agriculture qui a fait porter les principaux efforts de son programme d'assistance aux produits laitiers sur l'industrie laitière du Québec. Il me semble évident aussi que la prétendue campagne d'économie, bien mal nommée si l'on songe qu'elle n'a donné lieu à aucune réduction générale des dépenses gouvernementales, est mal orientée. Somme toute, la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a été adoptée en vue de venir en aide aux anciens combattants agriculteurs et non aux citadins. Je saurais gré au ministre en l'occurrence d'expliquer pourquoi on a affaibli le réseau de bureaux locaux plutôt que les bureaux régionaux ou centraux. Par exemple, s'il faut réduire le personnel pourquoi ne pas le faire à Calgary, à Edmonton ou même ici à Ottawa plutôt que sur place où le travail doit être accompli?

• (10.10 p.m.)

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, comme le député l'a dit, il m'a adressé une lettre au sujet de Drumheller, lettre à laquelle j'ai répondu. Toutefois, ce soir, ses commentaires ne s'appliquent plus seulement à sa circonscription électorale, mais à l'ensemble du pays. D'abord, je dois sans doute déclarer que le directeur chargé de faire appliquer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a, d'une année à l'autre, révisé son organisation, surtout dans la région que représente le député. Cela ne se fait pas uniquement en raison de la lutte gouvernementale contre l'inflation, comme l'a laissé entendre le député, mais surtout à cause de la réduction de la somme de travail.

En 1968-1969, on a accordé seulement 16 prêts d'une valeur approximative de \$252,000 à des anciens combattants de la région de Drumheller. La majeure partie de l'activité se produit dans le secteur nord, à 20 ou 25 milles de Stettler où se trouve un fonctionnaire de l'Office.

Le député prétend aussi que les réductions ont visé exclusivement les régions hors des grandes villes. Il n'en est pas ainsi. Je puis assurer la Chambre que les diminutions de personnel ont affecté tous les niveaux de l'Of-